

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DOUAI - 5952 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/07/2024 - 3004 - 2011 B 00217 - 531 274 579 - 59 RECUP

Bilan Actif

		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	472 957	183 164	289 792	348 008
	Autres immobilisations corporelles	655 736	413 343	242 393	326 298
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	6 000		6 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	100		100	150
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 020		1 020	1 620
TOTAL (II)		1 145 813	596 508	549 305	686 076
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	129 850		129 850	82 230
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	97 586		97 586	5 730
	Autres créances	15 983		15 983	56 056
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	465 166		465 166	726 582
	Charges constatées d'avance	8 769		8 769	5 110
	TOTAL (III)	717 354		717 354	875 709
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 863 167	596 508	1 266 659	1 561 784
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 020	1 620
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		30/09/2023	30/09/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	414 870	408 090
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	20 408	6 780
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		444 078	423 670
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	136 071	244 667
	Emprunts et dettes financières divers (3)	340 416	436 006
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 011	126 719
	Dettes fiscales et sociales	216 036	312 766
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	28 047	17 830
Produits constatés d'avance (1)			126
Total des dettes		822 581	1 138 114
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 266 659	1 561 784
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		20 407,51	6 780,32
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		774 459	997 198
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

ANNEXE

15/10/2023
10/10/2023



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 266 659 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 387 910 euros** et un total **charges de 3 367 503 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 20 408 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

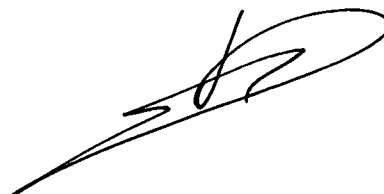
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

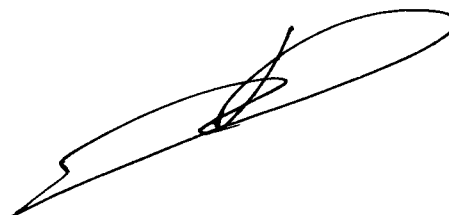
Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	10 000					10 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000					10 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	446 462		26 495			472 957
	Instal., agencement, aménagement divers	509 254					509 254
	Matériel de transport	136 500					136 500
	Matériel de bureau, mobilier	9 982					9 982
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes			6 000			6 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 102 198		32 495			1 134 693
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	150				50	100
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 620				600	1 020
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 770				650	1 120
TOTAL		1 113 968		32 495		650	1 145 813



Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	98 454	84 710		183 164
Autres Instal., agencement, aménagement divers	255 436	50 901		306 337
Matériel de transport	64 109	32 916		97 024
Matériel de bureau, mobilier	9 893	89		9 982
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	427 892	168 615		596 508
TOTAL	427 892	168 615		596 508

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

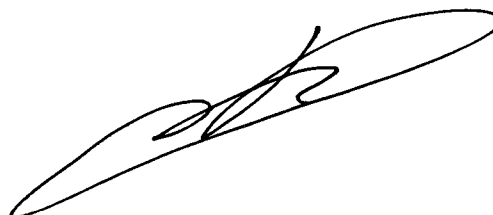
Créances et Dettes

		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 020	1 020	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	97 586	97 586	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 570	3 570	
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 102	12 102	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	311	311	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	8 769	8 769	
TOTAL DES CREANCES		123 358	123 358	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	136 071	87 949	48 122	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	102 011	102 011		
	Personnel et comptes rattachés	146 557	146 557		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 189	67 189		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 235	1 235		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 056	1 056		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	340 416	340 416		
	Autres dettes	28 047	28 047		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		822 581	774 459	48 122	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		108 596			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		340 416			

Produits à recevoir (avec détail)

	30/09/2023	30/09/2022	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	311	302	9	2,98
TOTAL	311	302	9	2,98



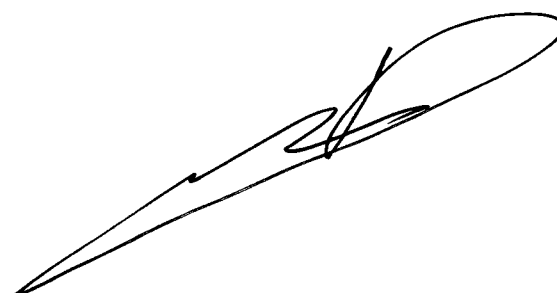
Charges à payer (avec détail)

	30/09/2023	30/09/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 836	93 956	4 880	5,19
Dettes fiscales et sociales	158 771	283 043	(124 272)	-43,91
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	28 047	17 830	10 217	57,30
TOTAL	285 654	394 829	(109 175)	-27,65



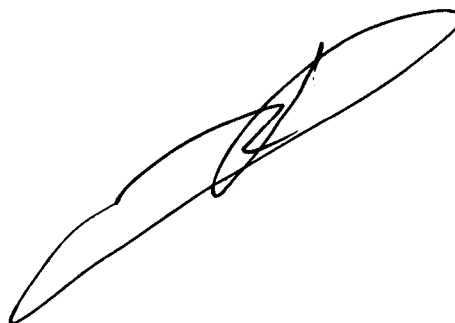
Charges constatées d'avance (avec détail)

	30/09/2023	30/09/2022	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	8 769	5 110	3 660	71,63
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	8 769	5 110	3 660	71,63



Produits constatés d'avance (avec détail)

	30/09/2023	30/09/2022	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		126	(126)	-100,0
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL		126	(126)	-100,0



59 RECUP
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 12 rue de Bellevue
59730 BRIASTRE
531 274 579 RCS DOUAI

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JANVIER 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Signature
1	Mme CREPIN Angélique 88 rue Arthur Brunet, 59198 HASPRES Absente	200	---
2	M. CREPIN Eddy 18 Rue Roger Salengro, 59294 HAUSSY	600	
	Totaux	800	

Nombre d'associés : 2

Le président,



59 RECUP
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 12 rue de Bellevue, 59730 BRIASTRE
531 274 579 RCS DOUAI

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JANVIER 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre,
Le 29 janvier,
A 18 heures,

Les associés de la société 59 RECUP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eddy CREPIN, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 600 actions sur les 800 actions ayant le droit de vote, Madame CREPIN Angélique étant absente.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

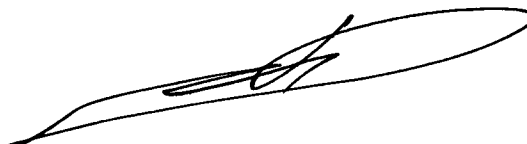
Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2023,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du code de commerce,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

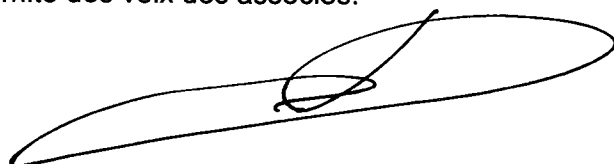
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 20 407,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 407,51 euros
Au poste « Report à nouveau »	20 407,51 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



TROISIEME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute annuelle allouée au cours de l'exercice écoulé au Président, qui s'est élevée à un montant de 48 000 euros auxquels il convient d'ajouter une prime de 100 000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute annuelle allouée au cours de l'exercice écoulé au Directeur Général, qui s'est élevée à un montant de 20 610 euros auxquels il convient d'ajouter une prime de 100 000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président,
Eddy CREPIN



59 RECUP
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 12 rue de Bellevue, 59730 BRIASTRE
531 274 579 RCS DOUAI

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 29 JANVIER 2024

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 20 407,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 407,51 euros
Au poste « Report à nouveau » Auquel s'ajoute :	20 407,51 euros

TROISIEME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute annuelle allouée au cours de l'exercice écoulé au Président, qui s'est élevée à un montant de 48 000 euros auxquels il convient d'ajouter une prime de 100 000 €

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute annuelle allouée au cours de l'exercice écoulé au Directeur Général, qui s'est élevée à un montant de 20 610 euros auxquels il convient d'ajouter une prime de 100 000 €.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Le Président,
Eddy CREPIN.

59 RECUP
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 12 rue de Bellevue, 59730 BRIASTRE
531 274 579 RCS DOUAI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JANVIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

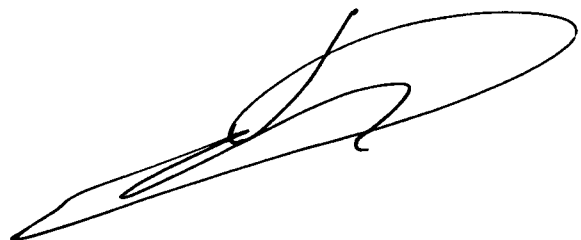
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 20 407,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 407,51 euros
Au poste « Report à nouveau »	20 407,51 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Eddy CREPIN



59 RECUP
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 12 rue de Bellevue, 59730 BRIASTRE
531 274 579 RCS DOUAI

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JANVIER 2024

Exercice clos le 30 septembre 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

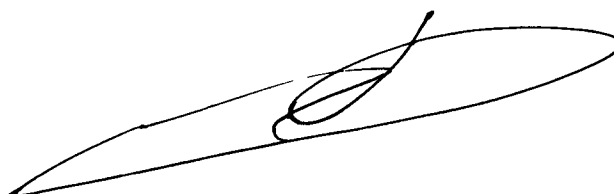
Depuis le 30 septembre 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice suivant sont l'augmentation de notre chiffre d'affaires et le maintien des frais généraux.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned at the bottom right of the page.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 387 885 euros contre 4 120 815 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -17,79%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5 euros contre 4 356 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,89%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 701 714 euros contre 3 394 280 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -20,40%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 164 539 euros contre 200 997 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -18,14%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 9 551 euros contre 6 603 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 44,65%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 235 301 euros contre 306 201 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -23,15%.

Le montant des charges sociales s'élève à 79 667 euros contre 113 313 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,69%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 168 615 euros contre 116 951 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 44,18%.

Le montant des autres charges s'élève à 6 euros contre 1 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 500,00%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 359 392 euros contre 4 138 345 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -18,82%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 28 498 euros contre -13 174 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 316,32%.

Compte tenu d'un résultat financier de -4 482 euros (-3 080 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 24 016 euros contre -16 254 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 247,75%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -7 euros contre 24 232 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,03%.



L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 3 602 euros contre 1 197 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 200,92%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 20 408 euros contre un bénéfice de 6 780 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 201,00%.

Au 30 septembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 266 659 euros contre 1 561 784 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -18,90%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 20 408 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 407,51 euros
Au Poste « Report à nouveau »	20 407,51 euros

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

Rémunération du Directeur Général

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Directeur Général.

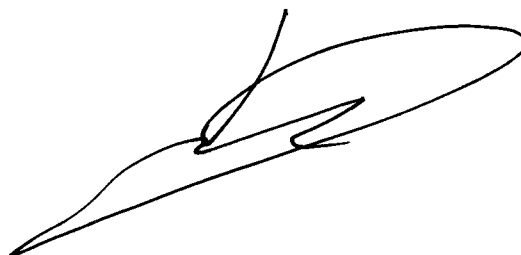


En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à BRIASTRE
Le 29 janvier 2024

Eddy CREPIN
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes. The signature is slanted upwards to the right and appears to be a stylized representation of the name 'Eddy Crepin'.